COMMUNIQUÉ DE PRESSE
POUR PUBLICATION IMMÉDIATE

Budget 2020

Rivière-du-Loup présente un budget ambitieux pour une ville dynamique et innovante

Rivière-du-Loup, le 16 décembre 2019 – La Ville de Rivière-du-Loup a présenté aujourd'hui son budget 2020, ainsi que le programme triennal d'immobilisations (PTI) qui l'accompagne, avec une vision claire se dégageant en faveur du développement économique. La qualité de vie des citoyens et la qualité des services offerts par la Ville se trouvent également au cœur de cet exercice budgétaire. Pour 2020, une hausse de taxes de 4,6 % est rendue nécessaire afin notamment de respecter les engagements financiers pris dans les dernières années sur le plan des infrastructures municipales, en plus de donner une impulsion à une série d'actions et de projets visant à dynamiser la ville sur un horizon de cinq ans.

« Nous avons choisi d'investir dans des projets porteurs qui nous permettront de faire une grande place à l'innovation. Ces réalisations majeures pour le développement de notre ville auront des retombées économiques tangibles qui rendront possibles, ultimement, l'amélioration de la qualité de vie des citoyens louperivois, précise la mairesse, M^{me} Sylvie Vignet. Rivière-du-Loup est une ville attrayante, accueillante et dynamique. Nous nous devons de donner à ce milieu de vie exceptionnel les outils nécessaires à son développement et le maintenir à la hauteur des ambitions de ceux qui l'habitent et ceux qui y ont une entreprise. »

Le programme triennal d'immobilisations a été revu et rationnalisé aux seuls projets qui demeurent pertinents et réalistes. Ainsi, ce sont 92,5 M$ en projets d'immobilisations qui sont prévus pour les trois prochaines années, dont 32,3 M$ pour l'année 2020, ce qui inclut 11,2 M$ en subventions gouvernementales, pour 34,7 % du total projeté.

Fait important à noter cette année : le dépôt d'un nouveau rôle d'évaluation foncière pour les trois prochaines années a entraîné un défi supplémentaire dans la préparation du budget. Étant donné la présence d'un certain nombre de catégories d'immeubles sur le territoire louperivois, cette réalité a dû être prise en compte afin que la Ville demeure équitable envers tous et qu'elle fixe des taux de taxation justes et équilibrés.

Enfin, beaucoup d'efforts seront déployés encore cette année afin d'améliorer les infrastructures municipales, notamment avec les investissements consacrés au pavage et à la réfection des rues, ainsi que les immobilisations payées comptant.

…2

FAITS SAILLANTS DU BUDGET 2020

- Hausse des revenus de 8,43 %, pour un total de 46 567 445 $
- Le rôle d'évaluation imposable atteint 1 950 835 100 $, en hausse de 5,4 % en comparaison avec 2019
- Les dépenses de fonctionnement sont portées à 37 264 785 $, une augmentation de 3,76 % par rapport à 2019
- L'endettement total net est haussé de 8 M$, pour atteindre environ 48 M$
- Possibilité d'effectuer quatre versements égaux plutôt que trois

Les revenus seront en croissance de 3 619 544 $ en 2020. Parmi les revenus importants, une somme de 784 847 $ sera perçue pour les projets éoliens Viger-Denonville, Nicolas-Riou et Roncevaux. De plus, le nouveau pacte fiscal conclu avec le gouvernement du Québec permettra à la Ville de Rivière-du-Loup de récupérer 166 641 $ en 2020. Aussi, puisque la Ville est propriétaire du lieu d'enfouissement technique (LET) de Cacouna et qu'une nouvelle cellule d'enfouissement a dû être ouverte en 2019, le tarif à la tonne passera de 76 $ à 89 $ pour l'ensemble des utilisateurs du site. Quant aux revenus des compensations tenant lieu de taxes, ils sont en hausse de près de 375 000 $.

Les dépenses subissent une augmentation limitée à moins de 1,35 M$, soit 3,76 % par rapport à 2019, où la hausse avait été de 5,98 % (2 M$). Parmi les changements notables, le montant facturé par la Sûreté du Québec pour les services de police a été haussé de 5,25 % en comparaison avec les coûts réels de 2019, pour atteindre 2,75 M$. Ce montant demeure toutefois bien en deçà du coût d'opération d'un corps policier municipal (en 2011, il en coûtait 4,4 M$). Pour ce qui est de l'enlèvement de la neige, les sommes prévues au budget sont importantes, mais elles demeurent les mêmes qu'en 2019, malgré le caractère variable des coûts au regard des précipitations annuelles. Quant au traitement des matières recyclables, la Ville doit assumer une hausse pour 2020 compte tenu des difficultés du marché de la revente. Enfin, la nouvelle tarification de la SÉMER pour le traitement des matières organiques coûtera environ 100 000 $ de plus, à moins bien sûr que la participation active à la collecte du bac brun soit revue à la hausse, ce qui viendrait amoindrir l'impact tarifaire.

La meilleure solution pour faire diminuer les coûts globaux des services municipaux liés à la collecte et au traitement des matières résiduelles (recyclables, organiques et déchets ultimes) demeure encore et toujours d'améliorer le tri à la source, ce qui permettra à terme d'envoyer plus de matières recyclables au centre de tri – pour lesquelles la Ville reçoit d'importantes redevances de Recyc-Québec suivant sa performance –, ainsi que plus de matières organiques à l'usine de biométhanisation de la SÉMER, un service que les citoyens de Rivière-du-Loup paient déjà, mais pour lequel une hausse du tonnage à l'entrée n'entraînerait aucun coût supplémentaire.

Le service de la dette est porté à 7 537 440 $, ce qui représente 17,4 % du budget total, toujours sous la limite fixée par le Conseil à 18 % des dépenses. Ce ratio est toutefois de 15 % si l'on exclue le service de la dette du LET, lequel est tarifé selon la quantité de matières apportée sur place par les utilisateurs. Cet écart de 3 % avec la limite permet la planification de projets de développement importants pour la Ville.

…3

TAUX DE LA TAXE FONCIÈRE

- Annulation de la taxe de l'ancien territoire de Rivière-du-Loup
- Hausse du taux résidentiel de 0,0361 $, pour le fixer à 1,1018 $
- Hausse du taux pour les industries de 0,0822 $, pour le fixer à 2,1331 $
- Hausse du taux pour les immeubles non résidentiels de 0,0379 $, pour le fixer à 1,9193 $

TARIFICATION DES SERVICES

- Hausse de 5 $ du tarif pour l'eau potable, qui passe de 205 $ à 210 $ par résidence, après six ans de gel
- Hausse de 5 $ du tarif pour la vidange des fosses septiques, qui passe de 95 $ à 100 $ par résidence, après quatre ans de gel
- Hausse de 14 $ du tarif de la collecte et du traitement des matières résiduelles (recyclables, organiques et déchets ultimes), qui passe de 140 $ à 154 $ par résidence, un tarif encore très compétitif à l'échelle nationale
- Hausse de 10 $ du tarif pour les égouts, qui passe de 172 $ à 182 $ par résidence

Pour une résidence unifamiliale dont la valeur moyenne à Rivière-du-Loup, en 2020, sera de 205 575 $, les taxes augmenteront de 124,88 $, ou 4,61 % (foncières et tarification) pour les secteurs desservis en aqueduc et égout.

PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2020-2021-2022

- 92,5 M$ investis pour les différents projets prévus, dont 32,3 M$ en 2020
- 34,7 % des sommes investies à ce chapitre en 2020, soit 11,2 M$, proviendront de différents programmes de subventions
- 10,6 % du total des investissements prévus au PTI en 2020, soit 3,4 M$, proviendront d'un financement autre que la dette et les subventions

Le ratio d'endettement est inférieur à 30 %, encore une fois cette année. La valeur des immobilisations augmente en proportion plus rapidement que l'endettement net. La cible maximale demeure à 33 %.

Parmi les chantiers d'envergure qui doivent débuter à court terme, on note l'augmentation de la capacité de traitement des étangs aérés, la réfection du stade de la Cité des Jeunes et la construction d'une glace de dimension olympique (admissible à une subvention de 5 M$), l'agrandissement et le réaménagement de la bibliothèque municipale Françoise-Bédard (admissible à une subvention de 3,2 M$), la construction d'une nouvelle caserne de pompiers (admissible à une subvention de 3,25 M$) et enfin, le projet de Parc maritime de la Pointe de Rivière-du-Loup, ou carrefour maritime (admissible à une subvention de 5,3 M$).

…4

PRIORITÉS CIBLES POUR 2020

- Investir dans les infrastructures
- Maintenir la qualité des services aux citoyens
- Utiliser les ressources allouées de façon respectueuse
- Respecter l'environnement
- Faire preuve de rigueur en matière de gestion

« L'année 2020 s'annonce extrêmement effervescente, selon la mairesse de Rivière-du-Loup, M^{me} Sylvie Vignet. De grands chantiers d'infrastructures seront lancés prochainement. Mais un autre dossier nous gardera fort occupés dans la prochaine année : l'organisation de la 56^{e} Finale des Jeux du Québec, qui arrive dans sa période de préparation la plus intense en vue des compétitions de 2021. Au cours des prochains mois, quantité de bénévoles et de partenaires s'activeront pour faire de ce rendez-vous exceptionnel un souvenir impérissable, à l'image de la finale de 1971. La Ville de Rivière-du-Loup sera très active sur le terrain pour mobiliser la population afin que nous puissions, tous ensemble, rallumer la flamme! »

- 30 -

Source : Pascal Tremblay, directeur
Service des communications
418 867-6706